

ANNEXE 1 : DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SPORTIVES

Service	Tâche	Type d'accord/forme juridique (assoc./ent./conv.)	Communes partenaires	Représentant de la commune (rôle, nom)	Niveau de compétence (exéc./législ./gest.)	Participation financière/p.an (montant)	Investissement en temps/p.an (durée)
Administratif	Gestion du service intercommunal des taxis	Règlement intercommunal des taxis (RIT), dès 1964	Epalinges, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Belmont-sur-Lausanne, Paudex, Le Mont-sur Lausanne et Bussigny	Le Service intercommunal des taxis repose sur une structure à 3 niveaux, soit la Conférence des directeurs de police (CDP), la Commission administrative (CA) et un préposé aux taxis. Dans ces organes siègent : -M. Bernard Métraux, directeur, président de la CDP; -M. Christian de Torrenté, secrétaire de la CDP ; M. Jean-Claude Martin, membre de la CA; -M. Pascal Stoeri, préposé intercommunal aux taxis ; -M. Bernard Vogel, préposé intercommunal aux taxis suppléant.	Pour le RIT : les organes délibérants	Fr. 139'887.79 pour 1998 Fr. 127'009.67 pour 1999 Fr. 158'370.98 pour 2000	La CDP se réunit une ou deux fois par année. La délégation de la CDP (formée du président et de deux membres) se réunit une à deux fois par an. La CA se réunit, en moyenne, tous les 15 jours. Les cahiers des charges du préposé et de son suppléant stipulent, pour chacun, un 50 % du temps d'activité consacré aux taxis
Affaires sportives	Exploitation du Centre intercommunal de glace de Malley	Convention	Lausanne, Prilly et Renens	La Ville de Lausanne désigne de droit 12 des 23 membres du Conseil d'administration. (Mme Liliane Baxter et MM. Marcel Gorgé, président, Bernard Métraux, Frédéric Brugger, Marc Fontana, Patrice Iseli, Jean-Daniel Henchoz, Michel Julier, Robert Fox, Claude Petitpierre, Pierre Santschi, Oscar Tosato). MM. Marcel Gorgé et Bernard Métraux représentent la Ville au Comité de direction.	Pour la convention : les organes délibérants	1. 60 % du capital-actions de CIGM SA, représentant un montant global de Fr. 600'000.- ; 2. cautionnement solidaire de 60 % des emprunts contractés par CIGM SA, jusqu'à concurrence de 15'000'000 de francs ; 3. Participation à la couverture du déficit annuel d'exploitation de CIGM SA : 1999 : Fr. 2'293'563.00 à charge de Lausanne 2000 : Fr. 2'159'143.85 à charge de Lausanne	Les membres du Conseil d'administration (agissant bénévolement) consacrent annuellement cinq à six heures. Les membres du Comité de direction (agissant bénévolement) consacrent annuellement 30 à 40 heures.

Service	Tâche	Type d'accord/forme juridique (assoc./ent./conv.)	Communes partenaires	Représentant de la Commune (rôle, nom)	Niveau de compétence (exéc./législ./gest.)	Participation financière/p.an (montant)	Investissement en temps/p.an (durée)
Police du commerce	Perception de la taxe de séjour	Règlement intercommunal	Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Pully, Saint-Sulpice, Bussigny-près-Lausanne et Lutry	Le syndic et le chef du SEGRE.	Pour le règlement intercommunal : les organes délibérants	Aucune	Environ six heures
Corps de police	Gestion de l'Ecole des polices municipales vaudoises	Convention du 27 octobre 1989	Aigle, Bex, Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Le Chenit, Crissier, Ecublens, Gland, Lausanne, Leysin, Lutry, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Ollon, Orbe, Payerne, Prilly, Pully, Renens, Rolle, Sainte-Croix, La Tour-de-Peilz, Vallorbe, Vevey, Villeneuve, Yverdon-les-Bains	Le directeur de la sécurité publique et des affaires sportives et le commandant de police, M. Gérald Hagenlocher.	Pour la convention : les organes exécutifs	-cotisation annuelle: Fr. 750.-, -mise à disposition gratuite d'enseignants choisis dans le personnel de l'administration communale, -le cas échéant, Lausanne supporte l'excédent de charges de l'EPMV.	Sept demi-journées par an
Secours et incendie	Lutte contre le feu et secours	Convention	Prilly	Pas de représentant	Pour la convention : les organes exécutifs	Aucune	Aucun
	Défense contre l'incendie et secours	Convention de collaboration	Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens	Le directeur de la sécurité publique et des affaires sportives et le chef du service de secours et d'incendie	Pour la convention : les organes exécutifs	Aucune	Deux séances de deux heures par année